

---

# DELIBERATIONS

---

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2024 :**

### **0 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2024**

#### **1 Affaires administratives et financières**

- 1-1 Système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS : contrat relatif à l'octroi de la subvention d'investissement – Avenant n°1 et convention
- 1-2 Contribution des communes et EPCI compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS de la Manche ; fixation du montant prévisionnel des contributions au titre de l'année 2025
- 1-3 Ouverture de crédits en 2025 avant le vote du budget primitif
- 1-4 Opérations de construction et d'aménagement du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST – Actualisation de l'autorisation de programme 53I2013EQU
- 1-5 Projet de réorganisation des groupements fonctionnels du SDIS de la Manche
- 1-6 Evolution du plan d'équipement 2024 (pour information)

#### **2 Ressources Humaines/Volontariat**

- 2-1 Protection sociale complémentaire risque prévoyance
- 2-2 Prime et indemnités forfaitaires exceptionnelles Jeux Olympiques
- 2-3 Présentation du Rapport Social Unique 2023
- 2-4 Suppression et création de postes SPP et PATS
- 2-5 Indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- 2-6 Evolution de la convention de partenariat avec les employeurs

#### **3 Patrimoine**

- 3-1 Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de la Manche et le SDIS de la Manche pour la création d'un pôle de sécurité et de secours au Mont-Saint-Michel et d'une caserne de gendarmerie

- 3-2 Acquisition à titre gratuit du pavillon du centre départemental de formation (situé sur la commune de Le Désert)
- 3-3 Acquisition à titre gratuit du centre d'incendie et de secours de Torigny-les-Villes
- 3-4 Acquisition à titre gratuit d'un bâtiment modulaire
- 3-5 Acquisition à titre gratuit de la station à hydrogène située à la maison du département

#### **4 Opération**

- 4-1 Dissociation du CIS multi-bâtimentaires GAVRAY/HAMBYE
- 4-2 Renouvellement de la convention de vigilance sociale conclue avec le département de la Manche
- 4-3 Difficultés opérationnelles du bâtiment de Pirou – CIS multi-bâtimentaires LESSAY/PIROU

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](http://SDIS50.fr) à compter du  
**31 DEC. 2024**

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **30 DEC. 2024**

Le Président du Conseil d'administration du service  
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-1**

**Objet : Système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS : contrat relatif à l'octroi de la subvention d'investissement – Avenant n°1 & convention**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2-1 du 23 octobre 2018, relative à la migration du progiciel d'alerte et de gestion individuelle vers le système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2-1 du 15 octobre 2019, relative au système unifié des services d'incendie et de secours NEXSIS – contrat relatif à l'octroi de la subvention d'investissement ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

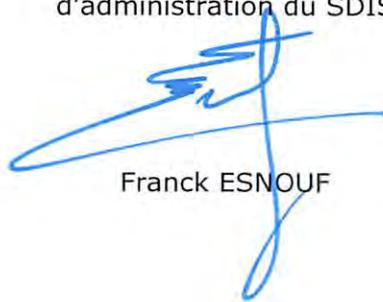
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à effectuer le versement de 100 000 € sur l'exercice 2024, au titre de la convention signée le 7 novembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention du 7 novembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à effectuer le versement de 306 900 € au titre de la « part liée aux équipements de déploiement » sur l'exercice 2025 et de prévoir les crédits au budget 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the text of the president's name.

Franck ESNOUF

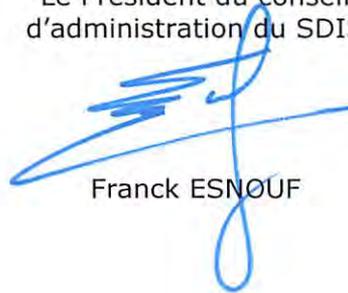


d'incendie et de secours au budget du SDIS de la Manche, pour l'année 2025, au montant total de 20 851 951 €, conformément au rapport ;

- **PRECISE** que la recette correspondante sera imputée sur le compte 747 du budget 2025 du SDIS ;
- **PRECISE** que le versement de la contribution se fera, au vu d'un titre de recette (émission d'un titre annuel), dont le règlement interviendra de préférence, selon un prélèvement mensuel mis en place par la paierie départementale, avec l'autorisation de la collectivité. L'émission d'un titre à échéance trimestrielle reste possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant à appeler la contribution auprès de chaque commune, ou bien auprès de l'EPCI contributeur, dès lors que ses statuts lui donnent compétence pour verser la contribution au SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-3

**Objet : Ouverture de crédits en 2025 avant le vote du budget primitif**

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 1612-1 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines dépenses avant l'adoption du budget primitif 2025 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nature	Libellé	Total Budgété 2024	Ouverture de crédits 2025
2033	FRAIS D'INSERTION	23 715	5 929
2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES	128 113	32 028
<b>Total chapitre 20</b>		<b>151 828</b>	<b>37 957</b>
204112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 000	25 000
<b>Total chapitre 204</b>		<b>100 000</b>	<b>25 000</b>
2115	TERRAINS BATIS	677	169
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	144 469	36 117
21315	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	225 814	56 454
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	238 060	59 515
21535	RESEAUX ET TRANSMISSION	497 233	124 308
21561	MATERIEL D'INCENDIE & DE SECOURS	6 910 699	1 727 675
21568	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 878 775	469 694
21578	ATELIERS	38 802	9 701
217315	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	411 384	102 846
21828	MATERIEL DE TRANSPORT	940 807	235 202
21838	MATERIEL INFORMATIQUE	183 500	45 875
21848	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	353 197	88 299
2188	AUTRES	452 765	113 191
<b>Total chapitre 21</b>		<b>12 276 182</b>	<b>3 069 046</b>
2313	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	3 832 998	958 249
2317	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 110 221	277 555
<b>Total chapitre 23</b>		<b>4 943 219</b>	<b>1 235 804</b>

- **PREND ACTE** que ces crédits seront intégralement repris lors du vote du budget primitif 2025 ;
- **PREND ACTE** que toutes les écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes sont autorisées en tant que de besoin.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-4**

**Objet : Opérations de construction et d'aménagement du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST – Actualisation de l'autorisation de programme 53I2013EQU**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2A du 12 novembre 2008 relative à la « réalisation du programme pluriannuel d'investissement immobilier – principe d'une participation financière des communes et EPCI » ;

Vu la délibération n°5-2 du conseil d'administration du 18 décembre 2012 relative à la création de l'autorisation de programme pour la construction des centres d'incendie et de secours de CHERBOURG ;

Vu la délibération n° 3-1 du conseil d'administration du 02 juillet 2013 relative au montant de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG-OUEST ;

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DCA18122024\_1-4-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception en préfecture : 31/12/2024

Vu les délibérations du conseil d'administration du 07 décembre 2022 et 08 novembre 2023 relatives à l'actualisation de l'autorisation de programme du CIS CHERBOURG OUEST ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine, en sa séance du 27 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

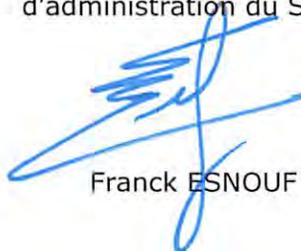
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la revalorisation de l'autorisation de programme n° 53I2013EQU, à hauteur de 9 940 000 € TTC, soit 8 283 333 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant désigné, à signer l'avenant n° 4 à la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la formalisation de sa participation financière, à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'opération.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

A blue ink signature of Franck ESNOUF, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-5**

**Objet : Projet de réorganisation des groupements fonctionnels du SDIS de la Manche**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Vu le nouvel organigramme annexé au rapport présenté aux membres du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,  
Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DCA18122024\_1-5-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

- **APPROUVE** le projet de réorganisation des groupements fonctionnels du SDIS de la Manche ;

- **AUTORISE** la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, afin de la rendre opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-6

**Objet : Evolution du plan d'équipement 2024 (pour information)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

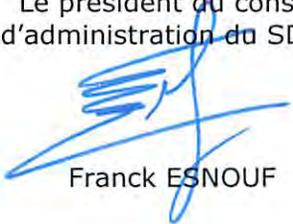
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des évolutions du plan d'équipement 2024.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DCA18122024\_1-6-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 2-1**

**Objet : Protection sociale complémentaire risque prévoyance**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 4 décembre

Accusé de réception en préfecture  
050-2850000420241218-DCA18122024\_2-1-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la participation du SDIS 50 au risque prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **RETIENT** la procédure dite « de labellisation » en prenant acte des nouvelles dispositions, en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux, qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque prévoyance ;
- **MAINTIENT** la procédure existante, dite « de labellisation », en matière de garantie du risque santé, au sein du SDIS de la Manche ;
- **AUTORISE** la participation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la garantie prévoyance et maintien de salaire souscrite, de manière individuelle et facultative, par ses agents de la manière suivante : versement d'un montant de participation de 7 € par mois et par agent.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLÉ, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 2-2**

**Objet : Prime forfaitaire exceptionnelle Jeux Olympiques**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2024-762 du 8 juillet 2024 relatif aux indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires, servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile, mobilisés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 2024, fixant le montant de la prime forfaitaire exceptionnelle, prévue par le décret n° 2024-762 du 8 juillet 2024, relatif aux indemnités pouvant être versées, à titre exceptionnel, aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires, servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile, mobilisés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 2024, fixant le montant des indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel, aux sapeurs-pompiers volontaires, pour leur mobilisation en vue de la sécurisation des événements liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-LCA18122024\_2-2-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

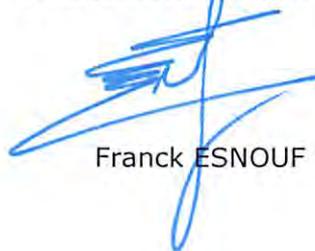
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement de la prime forfaitaire exceptionnelle aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires dans les conditions suivantes :
  - Mobilisation pour une durée de 10 jours ou plus, entre le 23 juillet et le 12 août 2024 et le 27 août et le 9 septembre 2024, en vue d'assurer la sécurisation des événements liés aux JOP de Paris 2024 ;
  - Mobilisation pour une durée inférieure à dix jours au cours des mêmes périodes et aux mêmes fins : dans ce cas, le montant de la prime est proratisé en fonction du nombre de jours de mobilisation ;
  - Les sapeurs-pompiers mobilisés pour assurer la sécurisation des JOP pourront ainsi recevoir 1600 € pour dix jours de mobilisation ou plus. Pour les durées inférieures, la prime sera proratisée au nombre de jours d'engagement. Son versement aux SPV pourra être assujéti à la manière de servir de l'agent (discipline, assiduité, dévouement, etc.).
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention entre le SDIS de la Manche et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, pour la prise en charge financière, par l'Etat, du versement des primes et indemnités exceptionnelles des effectifs mobilisés, dans le cadre de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-3

**Objet : Rapport social unique 2023 (RSU)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu l'article L231-1 du code général de la Fonction publique, relatif à l'élaboration du rapport social unique ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant, pour la Fonction publique territoriale, la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport social unique, établi en 2024, au titre de l'année 2023, dont la synthèse est présentée en annexe.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 2-4**

**Objet : Suppressions et créations de postes SPP et PATS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE**

De supprimer les postes suivants :

- 1 adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (SDAT 57) ;
- 2 postes de caporal-chef (PTS 13 et 14) ;
- 1 poste d'adjudant (PTS 2).

De créer les postes suivants :

- 1 poste appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, soit un poste d'ingénieur territorial ou d'ingénieur principal ou d'ingénieur hors classe en contrat de projet (GGO 53) ;
  - 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (SDAT 57) ;
  - 2 postes de sergent de sapeurs-pompiers professionnels (PTS 13 et 14) ;
  - 1 poste de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels (PTS 2).
- **AUTORISE** le recrutement, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, d'un agent contractuel, pour une durée de trois ans, sur le poste de pharmacienne-cheffe (SDSA 03) ;
  - **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 2-5**

**Objet : Indemnité d'administration et de technicité**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus ;

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu l'avis émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014\_2024121813CA3122024\_2-5 DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'instauration de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois de catégorie C de sapeurs-pompiers professionnels, exerçant leurs fonctions de formateur permanent au centre de formation, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2024, et de sous-officiers experts au centre nautique départemental, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **FIXE** son taux en application, à un montant de référence annuel fixé par grade et d'un coefficient multiplicateur d'ajustement, fixé à 3 pour ces deux catégories de fonction.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-6

**Objet : Evolution de la convention de partenariat avec les employeurs**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure, pris en ses articles L723-3 à L723-19, et notamment les articles L723-8 et L723-11 à 17 relatifs aux relations avec les employeurs ;

Vu du code de la sécurité intérieure, pris en ses articles R723-1 à R723-56 et R723-79 à R723-89 et notamment, les articles R723-15 et 16 relatifs à la formation ;

Vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°2022-1116 du 4 août 2022 fixant les conditions d'attribution du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
050-2850000  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'évolution de la convention de partenariat avec les employeurs, telle qu'exposée dans le rapport de présentation.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLÉ, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-1

**Objet : Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de la Manche et le SDIS de la Manche pour la création d'un pôle de sécurité et de secours au Mont-Saint-Michel et d'une caserne de gendarmerie**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les avis favorables des commissions patrimoine des 12 octobre 2022, 21 juin 2023 et 27 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DCA18122024\_3-1-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de la Manche et le Service Départemental

d'Incendie et de Secours de la Manche, pour le suivi de la deuxième phase de travaux, correspondant à la création d'un pôle de sécurité et de secours au Mont-Saint-Michel et d'une caserne de gendarmerie.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Franck ESNOUF', written over the printed name.

Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-2

**Objet : Acquisition à titre gratuit du pavillon du centre départemental de formation (situé sur la commune de Le Désert)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine, en sa séance du 27 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition du centre départemental de formation, propriété du conseil départemental de la Manche, sur la base du périmètre ramené à 10 500 m<sup>2</sup> environ, cadastré parcelles ZH 78 et ZH 83 pour partie, sises commune de Le Désert, dont la superficie sera établie par document d'arpentage dressé par géomètre ;

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DVA1219-2185  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

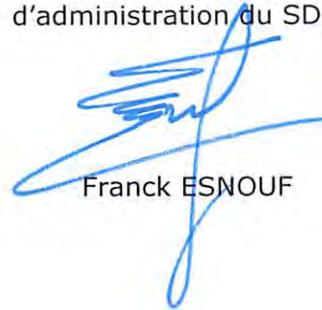
**VALIDE les conditions de l'acquisition, telles qu'exposées dans le rapport :**

**Acquisition à titre gratuit au motif de l'exercice d'une activité de service public par le SDIS ;**

- Tous frais inhérents (acte notarié, géomètre etc.) sont à la charge du SDIS ;
  - Exonération de diagnostics immobiliers.
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, en conséquence, à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition ; tous frais inhérents (acte notarié, géomètre, ...) étant à la charge du SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 3-3**

**Objet : Acquisition à titre gratuit du centre d'incendie et de secours de Torigny-les-Villes**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine, en sa séance du 27 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition du centre d'incendie et de secours de Torigny-les-Villes, propriété de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo, cadastré parcelles AC 83 et AC 195 (parties) à Saint-Amand-Villages et AB 422 (partie) à Torigny-les-Villes, dont la superficie sera établie par document d'arpentage dressé par géomètre ;

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20241218-DCA18122024\_3-3-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

- **VALIDE** les conditions de l'acquisition, telles qu'exposées dans le rapport ;

- Totalité de l'immeuble (le CIS actuel ainsi que les locaux initialement occupés par les services de la communauté de communes) ;
  - Immeuble libre de tout occupant, locataire ;
  - Cession à titre gratuit du fait de l'activité de service public exercée par le SDIS ;
  - Tous frais inhérents (acte notarié, géomètre etc.) sont à la charge du SDIS ;
  - Exonération de diagnostics immobiliers.
- **AUTORISE** en conséquence, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition, tous frais inhérents (acte notarié, géomètre...) étant à la charge du SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-4

**Objet : Acquisition à titre gratuit d'un bâtiment modulaire**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine, en sa séance du 27 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

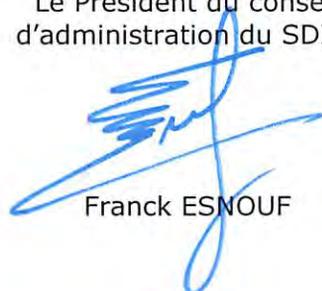
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition à titre gratuit, du bâtiment modulaire d'environ 150 m<sup>2</sup>, propriété du conseil départemental de la Manche, constitué de trois salles de réunion et d'un bloc sanitaire ;

- **AUTORISE** en conséquence, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition, tous frais inhérents (acte de vente, etc.) étant à la charge du SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESMOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-5

**Objet : Acquisition à titre gratuit de la station à hydrogène située à la Maison du département**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine, en sa séance du 27 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à la majorité (1 abstention),

- **AUTORISE** l'acquisition à titre gratuit de la station à hydrogène située à la Maison du département, propriété du conseil départemental de la Manche ;

- **AUTORISE** en conséquence, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition, tous frais inhérents (acte de vente, etc.) étant à la charge du SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 4-1

**Objet : Dissociation du centre de secours multi-bâtimentaires Gavray/Hambye**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département de la Manche approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 ;

Vu le règlement opérationnel du SDIS de la Manche approuvé par arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en sa séance du 4 décembre 2024,

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DCA18122024\_4-1-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de ce projet de dissociation du CIS multi-bâtimentaires Gavray/Hambye en deux CIS indépendants, tel qu'exposé en séance.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 4-2

**Objet : Renouvellement de la convention de vigilance sociale conclue avec le département de la Manche**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2024 ;

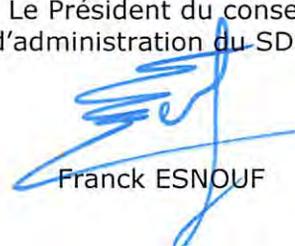
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer le renouvellement de la convention de vigilance sociale conclue avec le département de la Manche

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DCA18122024\_4-2-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **18 décembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG (départ à 15h45), Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*ainsi que son suppléant M. PICOT*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT (arrivé à 16h30), Mme BOURDEL, Mme COLIN, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, LTN DALLAIN, ADJ TELLIER, ADJ MAYEUR.
- M. MACE, M. PUISNEY, MLC JAEGLE, LCL LION, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, CDT POISSON.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 4-3

**Objet : Difficultés opérationnelles du bâtiment de Pirou – CIS multi-bâtimentaires LESSAY/PIROU**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) en sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du projet de préservation du bâtiment de Pirou tel que présenté en séance.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20241218-DCA18122024\_4-3-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024